

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 37 (1991)

Heft: 23

Artikel: Argent suisse pour une France propre

Autor: Passer, Christophe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848143>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

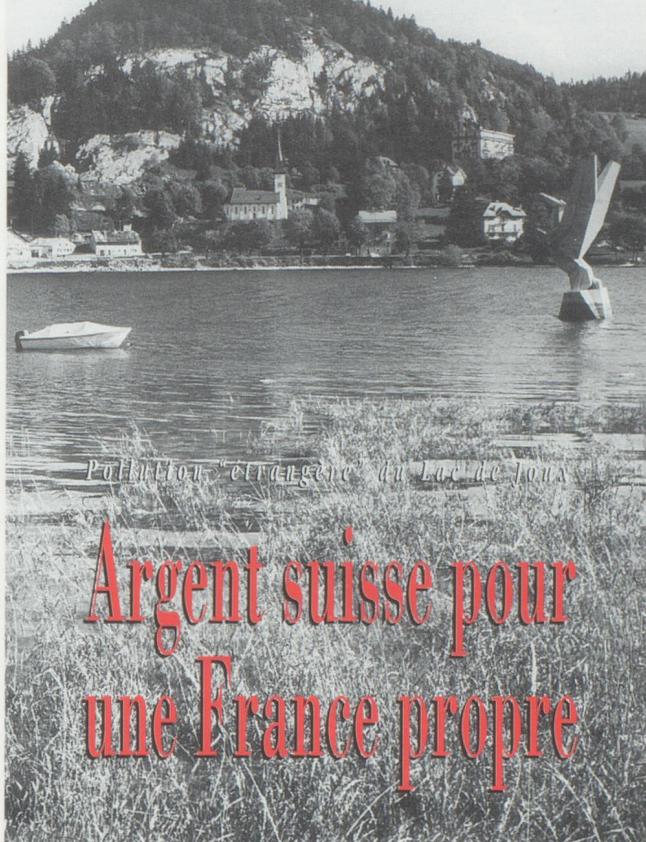
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTUALITÉ

BRRI / Christophe Passer



Pollution "étrangère" du Lac de Joux

Argent suisse pour une France propre

Une première

Il serait normal que les Suisses participent à l'amélioration de notre station d'épuration (STEP)", déclare sans ambages Bernard Reverchon, maire de Bois d'Amont. Il se justifie en précisant que sa commune compte environ 300 frontaliers sur 1350 habitants, "pour lesquels nous ne touchons pas de taxe professionnelle". La vieille STEP de Bois d'Amont, construite il y a une vingtaine d'années, est peu efficace : l'installation laisse passer les phosphates nocifs dans l'Orbe et le lac de Joux.

Une première

Selon Bernard Reverchon, la STEP réalisée entre 1968 et 1970 a été "complètement louée". Financièrement, la commune en tire toujours les amères conséquences. "Nous avons fait un emprunt sur trente ans, que nous aurons fini de payer en 2002. C'est pourquoi il a fallu battre le rappel pour trouver l'argent afin de refaire cette installation". Le devis est d'environ 10,5 millions de francs français. Les travaux devraient commencer l'an prochain.

L'appel a été entendu de l'autre côté de la frontière, à Lausanne. Marcel Blanc, conseiller d'Etat : "Nous discutons actuellement un prêt pour la nouvelle STEP de Bois d'Amont. Ce financement à l'étranger serait une première. Mais pour le moment, nous n'avons arrêté ni le montant, ni le taux d'intérêt de ce prêt".

Pour Bernard Thalmann, député socialiste vaudois et président du GRIM (Groupement Intermunicipal, où siègent des représentants de toutes les communes concernées, suisses ou françaises), le

Des Suisses vont prêter de l'argent à des Français pour les aider à lutter contre la pollution. L'Etat de Vaud étudie en effet un prêt pour aider la cité française de Bois d'Amont, dans le Jura voisin, à refaire sa station d'épuration : son inefficacité contribue à polluer la rivière l'Orbe et le lac de Joux. Ce financement "international", par dessus une frontière européenne, serait une première, dit le Conseil d'Etat vaudois. Il pourrait approcher deux millions de francs français.

prêt pourrait être important : "Les pouvoirs publics français financeront 80% des travaux. Sur 10,5 millions de FF, le trou à combler est vite calculé". On parle donc d'à peu près 2 millions de FF (environ 500.000 francs suisses). Bois d'Amont obtiendrait aussi un taux d'intérêt "favorable".

Savoir ce qu'on veut

N'est-il pas choquant, alors que les emprunteurs suisses se débat-

tent avec leurs hypothèques, d'imaginer l'Etat de Vaud financer ainsi une STEP française ? Thalmann : "Il faut savoir ce que l'on veut. Il y a une quinzaine d'années, la part française à la pollution du lac était d'un cinquième. Aujourd'hui, grâce aux efforts que nous avons faits en Suisse, cette proportion a encore augmenté. Il faut faire quelque chose". D'autant que les Français n'ont guère d'intérêt écologique à investir : Bois d'Amont est derriè-

re la frontière et toute sa pollution arrive en Suisse, dans l'Orbe et le lac de Joux. "A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle", conclut Thalmann.

Exemple européen

Le député insiste aussi sur la manière dont cette affaire "internationale" est en train de se régler : "Le canton de Vaud a alloué 5 millions de francs suisses en 1986 pour assainir le lac de Joux et l'Orbe. Le GRIM a géré cet argent de façon autonome ; et surtout, nous avons travaillé au niveau d'une région, la Vallée de Joux, qui est coupée en deux artificiellement par la frontière avec la France. A l'heure où tout le monde parle d'entente bilatérale et d'Europe, relever cette philosophie régionale de notre action est important".

La commune des Rousses, en France, a ainsi aménagé à ses frais un mini-barrage dans le lac qui porte son nom, d'où l'Orbe s'élance vers la Suisse. Cela régularisera le débit du cours d'eau. Le GRIM s'est également entendu avec les industriels, pour qu'ils polluent moins. Des agriculteurs ont aussi amélioré la capacité de rétention de leur fosse à purin.

Passé l'écueil Bois d'Amont, la pollution des eaux de la Vallée sera-t-elle un souvenir ? Thalmann : "Il faudrait encore transformer notre réseau de traitement des eaux en système séparatif, pour ne plus mélanger les eaux usées et les eaux de pluie. Le rendement la STEP serait amélioré. Mais l'assainissement des eaux de la Vallée est sur le bon chemin". ■